CHARTE DE L'EDUCATEUR DE l'A.P.A.C.

En signant cette charte l'éducateur s'engage aux dispositions suivantes:

- **SEANCES :** Être présent à vos séances et aussi la présence en terme de contenu.
- **HORAIRES :** Arriver avant les joueurs et repartir après.
- **MATCHS :** Prévision horaire, Matériel, Licences, Dirigeants, Plans d'accès lors des déplacements.
- **RESPECT :** Respecter Joueurs, Parents, Dirigeants, Décisions du club, Arbitres et Adversaires aussi bien sur le terrain qu'en dehors.
- **ANIMER :** Les séances, réunions de parents dirigeants, demander de l'aide pour l'arbitrage.
- **COMPORTEMENT :** Aucune dérive physique ou verbale envers les acteurs du football (joueurs, éducateurs, dirigeants, parents, arbitres et spectateurs) ne sera acceptée.
- **MATERIEL :** Respecter le matériel et veiller à la propreté des locaux mis à dispositions (vestiaires et terrains).
- **CLUB :** Adhérer à l'esprit club, aux valeurs et aux choix de l'APAC.
- **FAIR - PLAY :** Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite et Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- **INTERDICTION :** Laissez le mot tricher en dehors du club et des stades.
- **TENUE :** L'éducateur doit se présenter aux entraînements et aux matchs en tenue de sport. Le port du survêtement du club est obligatoire lors des rencontres. Le port de tout survêtement d'autre club amateur est proscrit.

Le Président de l'APAC :
RODRIGUES David

L'éducateur :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »